



CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Art 1. Sauf convention particulière dûment acceptée par nous, toutes nos factures sont payables au grand comptant, sans escompte, soit en espèces, soit par cheque bancaire, ou à défaut par virement bancaire.

Art 2. Pour tout travail en régie, les heures se calculent depuis l'arrivée de l'ouvrier chez le client, jusqu'à son départ effectif (chaque heure commencée est due). Ces heures sont toutefois majorées d'une ½ heure, pour l'aller-retour atelier + frais de déplacement véhicule.

Art 3. Toutes réclamations concernant nos factures doivent être transmises dans la huitaine de réception. Passé ce délai, celles-ci seront considérées comme acceptées par le client.

Art 4. A défaut de paiement à l'échéance, le montant de toute facture non réglé sera automatiquement majoré de 15% avec un minimum de 125 € à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible, pour frais extra judiciaire et soumis au taux d'intérêt de la banque nationale + 2%.

Art 5. Les prix faisant l'objet de nos offres sont valables trente jours à dater de l'offre. Sauf autre précision, nos prix s'entendent hors taxes.

Art 6. Nos réparations, prestations et pièces de rechange sont payables sur place, net au comptant. Le donneur d'ordre de la réparation, du travail ou de la commande est redevable du paiement intégral de la facture, nonobstant son recours éventuel contre un tiers. Nos délégués sont habilités à recevoir paiement au nom de « A. Mutliglass sprl » moyennant délivrance d'une facture ou d'une fiche de travail acquittée à entête de notre firme.

Art 7. Au cas où, lors d'une visite qui a été convenue, notre délégué ne peut accomplir normalement son travail pour un motif ne relevant pas de sa responsabilité, le client est tenu de nous payer une indemnité équivalent aux frais de déplacement et à un quart d'heure de main d'œuvre calculée au tarif de base en vigueur.

Art 8. Bien que la plupart de nos produits soient garantis d'usine pour 5 ou 10 ans, toutes nos réparations et dépannages, adaptés à d'anciennes structures ou sur de l'ancien matériel déjà existant, sont exécutés « au mieux », sans garantie. Tous nos travaux de construction et rénovation sont exécutés suivant nos plans et systèmes, dans les règles de l'art.

Art 9. Réserve de propriété : Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de la facture. L'acheteur veille à ce que les marchandises soient aisément identifiables. Il supporte tous les risques inhérents à leur perte ou à leur détérioration dès la livraison par le vendeur.

Art 10. Nous déclinons formellement les conditions générales figurant sur les lettres ou document émanant de nos clients. Nos conditions générales étant seules applicables. Le client ne peut faire valoir qu'il n'a pas eu connaissance de nos conditions générales de vente, étant donné qu'il est censé savoir que toute entreprise travaille avec ce genre de texte régissant les relations client vendeur.

Art 11. Nos devis informatifs sont gratuits dans la plupart des cas, détaillés et sans engagements ou obligations de les accepter, il ne faut donc pas hésiter à demander une estimation de prix afin d'éviter toute surprise. Ce service gratuit ne peut cependant pas nous être opposé si pour des raisons techniques, logistiques ou autres quelconques, nous déclinons la demande de faire une offre au client.

Art. 12. En cas de contestations ou litiges, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.



@.MULTIGLASS

Rue Renkin 93 - 1030 Bruxelles

Tél: 02 242 51 56 - Fax: 02 215 75 27

info@multiglass.be

Web : <http://multiglass.be>